

Secrétariat général
Affaire suivie par :
Floriane Duguet
Secrétaire générale

Chartres, le 13 janvier 2023

N° 16-2023
Tél : 02 36 15 11 68
Mél : ce.ia28@ac-orleans-tours.fr
15 place de la République
28019 Chartres Cedex

**Arrêté portant subdélégation de signature de Madame la Directrice académique des services
départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'Éducation ;

VU le code du service national, notamment ses articles L.111-2 et R.113-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.432-1 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 22 décembre 2022 paru au J.O n°0297 du 23 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Gilles HALBOUT en qualité de recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

VU le décret du 6 mars 2019 nommant Madame Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3,4 et 5 ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU le protocole du 21 décembre 2020 entre la préfète d'Eure-et-Loir et la Rectrice de la région académique Centre-Val de Loire relatif à l'articulation des compétences des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté du 22 août 2022 nommant Madame Floriane DUGUET dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental de la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté n°12/2023 du 3 janvier 2023 du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, portant délégation de signature à Evelyne Mège, directrice académique des services de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté n°33/2021 du 18 février 2021 relatif à la liste des agents composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégations de signature à l'effet de signer l'ensemble des actes et correspondances précisés à l'article 1^{er} de l'arrêté n°12/2023 du 3 janvier 2023, en dehors des exceptions mentionnées, sont données à :

- Madame Floriane DUGUET, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir,
- Monsieur Angel TAPIA-FERNANDEZ, Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Eure-et-Loir,

Article 2 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

**Pour le recteur et par délégation,
Pour la directrice académique,**

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 4 : La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**La Directrice académique des services départementaux
de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir**



Evelyne MÈGE